

SM le Roi adresse un discours au Parlement à l'occasion de l'ouverture de la 1ère session de la 5ème année législative de la 10ème législature (Texte intégral) 09/10/2020

09/10/2020

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, accompagné de SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan et de SAR le Prince Moulay Rachid, a adressé, vendredi à partir du Palais Royal de Rabat, un discours au Parlement à l'occasion de l'ouverture de la 1ère session de la 5ème année législative de la 10ème législature.

Voici le texte intégral du Discours royal, diffusé en direct à l'intérieur de l'enceinte du Parlement :

“Louange à Dieu, Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons,

Mesdames, Messieurs les honorables parlementaires,

En ces circonstances exceptionnelles, Nous ouvrons la présente année législative sous un format inédit.

A l'ordre du jour figurent de nombreux défis, notamment ceux induits par la crise sanitaire qui sévit au Maroc comme dans le reste du monde.

Dernière de la législature en cours, cette année exige de votre part des efforts redoublés : il s'agira en effet pour vous de mener votre mandat à bonne fin et de dresser le bilan de l'action que vous soumettrez aux électeurs.

Comme vous le savez, cette crise présente de persistantes conséquences sanitaires, économiques, sociales et psychologiques.

Dans ces conditions, pour préserver la santé et la sécurité des citoyens, il est primordial de faire preuve d'une opiniâtre vigilance et d'un engagement résolu en apportant au secteur sanitaire un soutien indéfectible. Il importe d'œuvrer, concomitamment, à la stimulation de l'activité économique et au renforcement de la protection sociale.

Mesdames, Messieurs les honorables parlementaires,

Cette crise a révélé un ensemble de dysfonctionnements, de déficits et elle a eu un impact négatif sur l'économie nationale et l'emploi.

C'est pourquoi Nous avons lancé un plan ambitieux de relance économique et un grand projet de couverture sociale universelle. Nous avons également souligné l'impératif d'appliquer les règles de bonne gouvernance et la nécessité de réformer les établissements du secteur public.

Ces projets d'envergure sont de nature à enrayer les effets de la crise et à favoriser la mise en œuvre optimale du modèle de développement que Nous appelons de Nos vœux.

A cet égard, Nous plaçons le plan de relance économique en tête des priorités de l'étape actuelle.

De fait, ce plan vise à soutenir les secteurs productifs, notamment le tissu des petites et moyennes entreprises : il a pour objet de rehausser leur capacité à investir, à créer des emplois et à préserver les sources de revenu.

Pour garantir la réussite de ce plan, Nous avons porté l'accent sur la nécessité de mener à bien son opérationnalisation dans un cadre contractuel national, impliquant l'État ainsi que les partenaires économiques et sociaux et se fondant sur le principe de corrélation entre droits et obligations.

Jusqu'à présent, le soutien apporté aux entreprises marocaines à l'aide du dispositif des prêts garantis par l'État a bénéficié à plus de 20 mille d'entre elles, avec un montant avoisinant les 26 milliards 100 millions de dirhams.

Les entités bénéficiaires de ce soutien ont prouvé leur résilience face à la crise dont elles sont parvenues à atténuer les effets en préservant les emplois.

Par conséquent, ces efforts doivent se poursuivre, tant de la part du secteur bancaire et de la Caisse Centrale de Garantie que du côté des entreprises et de leurs associations professionnelles.

Mesdames, Messieurs les honorables parlementaires,

Le plan de relance économique repose sur le Fonds d'investissement stratégique dont Nous avons préconisé la création et auquel Nous avons décidé de donner le nom de « Fonds Mohammed VI pour l'Investissement ».

Nous souhaitons vivement que ce Fonds joue un rôle de premier plan dans la promotion de l'investissement et le relèvement des capacités de l'économie nationale. Il interviendra pour doter les secteurs productifs du soutien nécessaire et pour financer et accompagner les grands projets envisagés, dans le cadre de partenariats public-privé.

Afin que ce fonds puisse s'acquitter pleinement de sa mission, Nous avons donné Nos Orientations pour qu'il soit doté de la personnalité morale et des structures managériales adéquates, de manière à ce que, in fine, il s'impose comme un modèle de bonne gouvernance, d'efficacité et de transparence.

Nous avons également donné Nos Directives pour que ce fonds soit doté de 15 milliards de dirhams provenant du budget de l'État. L'allocation de ces crédits incitera les partenaires marocains et internationaux à accompagner les interventions du fonds et à contribuer aux projets d'investissement à venir.

Ainsi, l'appui apporté au Plan de relance permettra d'en amplifier l'impact économique, social et environnemental.

Selon les domaines jugés prioritaires à chaque étape et, en fonction des besoins de chaque secteur, le Fonds s'appuiera, dans ses interventions, sur des fonds sectoriels spécialisés qui lui sont rattachés.

Parmi ces domaines, citons la restructuration industrielle, l'innovation et les activités à fort potentiel, les petites et moyennes entreprises, les infrastructures, l'agriculture, le tourisme.

A cet égard, Nous tenons à souligner l'importance qui doit être accordée à l'agriculture et au développement rural dans la dynamique de relance économique.

Dans le contexte actuel, il convient de soutenir la résilience de ce secteur-clé et d'accélérer la mise en œuvre de tous les projets agricoles.

Outre la dynamisation de l'investissement et de l'emploi, ce dispositif, adossé à la nouvelle stratégie agricole, contribuera à la valorisation de la production agricole nationale et facilitera le processus d'insertion professionnelle en milieu rural.

L'un des leviers essentiels de cette stratégie est l'opération de mobilisation d'un million d'hectares de terres agricoles collectives, au profit des investisseurs et des ayants droit.

Le volume des investissements attendus dans le cadre de ce projet est estimé à environ 38 milliards de dirhams à moyen terme.

Cet effort d'investissement permettra de générer une valeur ajoutée représentant annuellement l'équivalent de deux points supplémentaires de PIB environ. Il favorisera également d'importantes créations d'emplois au cours des prochaines années.

Pour cela, il convient de renforcer la coordination et la collaboration entre les secteurs concernés et de mettre en place un environnement incitatif à destination des jeunes du monde rural, par la création d'entreprises et l'appui à la formation, notamment dans les métiers et les services liés à l'agriculture.

Mesdames, Messieurs les honorables parlementaires,

Notre souci a toujours été que la dynamique de développement économique soit articulée à la promotion du secteur social, à l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Aussi avons-Nous appelé à la généralisation de la couverture sociale au profit de tous les Marocains.

Ce projet national majeur, d'une nature inédite, se décline en quatre axes-clés :

- Premièrement : étendre, d'ici la fin 2022 au plus tard, la couverture médicale obligatoire, de sorte que 22 millions de bénéficiaires additionnels accèdent à l'Assurance maladie de base qui couvre les frais de soins, de médicaments, d'hospitalisation et de traitement.
- Deuxièmement : généraliser les allocations familiales qui bénéficieront ainsi à près de sept millions d'enfants en âge de scolarité, au profit de trois millions de familles.
- Troisièmement : élargir la base d'adhérents au système de retraite en y incorporant environ cinq millions de Marocains parmi la population active non titulaire d'un droit à une pension.
- Quatrièmement : généraliser l'accès à l'indemnité pour perte d'emploi au profit des Marocains ayant un emploi régulier.

A cette fin, Nous appelons à une concertation élargie avec l'ensemble des partenaires et à la mise en place d'un pilotage innovant et efficace de ce projet sociétal, dans la perspective de créer un organe unifié chargé de coordonner et de superviser les régimes de protection sociale.

Mesdames, Messieurs les honorables parlementaires,

Indépendamment de ses objectifs, la réussite de tout plan ou projet est tributaire de l'adoption des principes de bonne gouvernance et de reddition des comptes.

A cet égard, les institutions de l'État et les entreprises publiques doivent montrer une attitude exemplaire et agir comme un levier de développement, et non comme un frein.

Étant donné l'importance stratégique de ces institutions, Nous appelons à une redéfinition substantielle et équilibrée du secteur.

Par ailleurs, Notre souhait est que l'Agence chargée de la supervision des participations de l'État et du suivi de leurs performances joue un rôle-clé dans ce domaine.

De fait, le succès du plan de relance économique et la mise en place d'un nouveau contrat social nécessitent une évolution réelle des mentalités et un véritable changement dans le niveau de performance des établissements publics.

À cet effet, Nous appelons le gouvernement à opérer une révision profonde des critères et des procédures de nomination aux postes supérieurs, afin d'inciter les compétences nationales à intégrer la fonction publique et à la rendre, in fine, plus attractive.

Mesdames, Messieurs les honorables parlementaires,

Faire face à cette crise sans précédent, relever les défis qui en découlent requièrent une mobilisation nationale générale et la mutualisation de tous les efforts.

Par conséquent, Nous saisissons cet important rendez-vous constitutionnel pour exhorter l'ensemble des institutions et des forces vives de la Nation, et, au premier chef, le Parlement, à se hisser au niveau des défis de la conjoncture actuelle et à répondre ainsi aux attentes des citoyens.

En effet, dans le combat en faveur des intérêts de la patrie et des citoyens, il importe de rappeler que, comme la responsabilité, le succès doit être partagé ; il est l'affaire de tous, de chacun de nous, ou il n'est pas.

Pour conclure, Je suis persuadé qu'ensemble, unis dans le cadre national et solidaires à l'échelle sociale, nous saurons relever ce défi.

« Et ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. Ce sont seulement les gens mécréants qui désespèrent de la miséricorde d'Allah ». Véridique est la parole de Dieu.

Wassalamou alaykoug warahmatoug Allah wabarakatoug”.